

ÉTUDIER  
EN  
FRANCE

# LE DIPLÔME D'ARCHITECTE

La France compte près de 30 000 architectes. Les Écoles Nationales Supérieures d'Architecture (ENSA) françaises accueillent environ 20 000 étudiants dont 15 % d'étrangers. Le taux de féminisation de la population des ENSA est en constante progression avec 57 % d'étudiantes. Le taux d'insertion des diplômés est de 85 % environ.

Les études d'architecture couvrent la diversité des champs disciplinaires nécessaires à l'élaboration de projets tant architecturaux, urbains que paysagers.



L'enseignement de l'architecture est assuré en France par un réseau de 20 Écoles Nationales Supérieures d'Architecture (ENSA), couvrant l'ensemble du territoire. Elles sont placées sous la tutelle conjointe des deux ministères, de la Culture et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Deux autres établissements, l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) à Strasbourg et l'École Spéciale d'Architecture (ESA), établissement privé à Paris, proposent également des formations menant à des diplômes reconnus équivalents aux diplômes nationaux par les ENSA.

### *L'exercice du métier d'architecte*

Les formations d'architecte permettent de travailler dans des agences d'archi-

tecture, d'urbanisme, d'architecture intérieure ou de design, des bureaux d'études et d'ingénierie, des entreprises du bâtiment et de travaux publics, des sociétés d'aménagement, de la conception au suivi d'un chantier suivant le niveau du diplôme. L'exercice en son nom propre est lié à la législation en cours dans le pays ; en France c'est l'obtention, après une sixième année de formation, de l'Habilitation à la Maîtrise d'Œuvre en Nom Propre (HMONP) qui l'autorise.

### *Une formation multidisciplinaire*

L'enseignement dispensé dans les Écoles d'architecture se répartit à parts égales entre l'enseignement du projet et des disciplines connexes : sciences humaines et sociales, arts plastiques et représentation (dessin à la main, perspective, axonométrie, photographie, cinéma,...), sciences techniques, histoire de l'architecture et de l'urbanisme, etc. La formation à l'architecture est ainsi assurée par des équipes pluridisciplinaires qui réunissent des architectes praticiens (70 % des enseignants sont des architectes professionnels en activité), des ingénieurs, des sociologues, des historiens, des géographes...

## POURQUOI ÊTRE CANDIDAT À UNE FORMATION D'ARCHITECTE ?

- Vous envisagez une carrière d'architecte avec un diplôme d'État
- Vous souhaitez obtenir un diplôme conférant le grade de Master en architecture, internationalement reconnu
- Vous souhaitez acquérir des compétences transversales en architecture, art et sciences humaines
- Vous souhaitez bénéficier d'une formation en relation étroite avec des architectes professionnels en activité



# UNE ORGANISATION LMD

Les études d'architecture sont organisées en 3 cycles selon le système européen LMD facilitant les passerelles, les échanges, les mobilités et les partenariats avec les pays étrangers.

D'une durée de 3 ans, **le premier cycle est organisé en 6 semestres indépendants** (180 ECTS - European Credits Transfert System) avec 4 200 heures au total dont 2 200 heures encadrées, réparties en Unités d'Enseignement. Il mène au **Diplôme d'Études En Architecture** (DEEA) qui confère le **grade de Licence**. Ce diplôme comprend l'acquisition des bases d'une culture architecturale, des processus de conception, de la compréhension et de la pratique du projet. Ce cycle comporte deux stages obligatoires, intégrés dans l'enseignement, d'une durée équivalent à 6 semaines (soit 210 heures). Il comporte également un rapport d'études et sa soutenance valant 4 ECTS. Dans certaines Écoles, un voyage d'études à l'étranger est organisé, sur quelques jours au cours du premier semestre, pour toute la promotion.

Le **second cycle**, d'une durée de 2 ans, conduit au **Diplôme d'État d'Architecte** (DEA) et confère le **grade de Master**. Son titulaire maîtrise les problématiques du projet dans les disciplines de l'architecture et

de l'urbanisme. Il est sensibilisé aux différents modes d'exercice, métiers de l'architecte et domaines professionnels de l'architecture. **Les 4 semestres indépendants de ce cycle permettent la validation de 120 ECTS.** Ce cycle comporte 2 600 heures de formation au total dont 1 200 heures encadrées réparties en Unités d'Enseignement. Il se caractérise par une offre d'enseignements thématiques (unités de projet, séminaires liés au projet ou à la recherche, optionnels associés).

Le second cycle intègre également un stage obligatoire de 8 semaines à temps plein crédité de 8 ECTS. La dernière Unité d'Enseignement comprend le Projet de Fin d'Études (PFE) équivalent à 200 heures de travail personnel sur un semestre.

Le DEA permet également la poursuite d'études en accédant aux **Diplômes nationaux de Spécialisation et d'Approfondissement en architecture** (DSA) et aux **Diplômes Propres aux Écoles d'Architecture** (DPEA) d'une durée de 1 à 2 ans. Les titulaires d'un DEA mention recherche ont la possibilité de s'inscrire en Doctorat au sein d'une quarantaine d'Unités de recherche des ENSA, associées aux Écoles Doctorales des Universités, où sont actuellement inscrits près de 450 doctants en architecture.





# LES 20 ÉCOLES NATIONALES SUPÉRIEURES

## D'ARCHITECTURE

- École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux (ENSAPBX) : [www.bordeaux.archi.fr](http://www.bordeaux.archi.fr)
- École nationale d'architecture de Bretagne (ENSAB) : [www.rennes.archi.fr](http://www.rennes.archi.fr)
- École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand (ENSACF) : [www.clermont-fd.archi.fr](http://www.clermont-fd.archi.fr)
- École nationale supérieure d'architecture de Grenoble (ENSAG) : [www.grenoble.archi.fr](http://www.grenoble.archi.fr)
- École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille (ENSAP Lille) : [www.lille.archi.fr](http://www.lille.archi.fr)
- École nationale supérieure d'architecture de Lyon (ENSAL) : [www.lyon.archi.fr](http://www.lyon.archi.fr)
- École nationale supérieure d'architecture de Marseille (ENSA Marseille) : [www.marseille.archi.fr](http://www.marseille.archi.fr)
- École d'architecture de la ville et des territoires à Marne-la-Vallée : [www.marnelavallee.archi.fr](http://www.marnelavallee.archi.fr)
- École nationale supérieure d'architecture de Montpellier - La Réunion (ENSAM) : [www.montpellier.archi.fr](http://www.montpellier.archi.fr)
- École nationale supérieure d'architecture de Nancy (ENSA Nancy) : [www.nancy.archi.fr](http://www.nancy.archi.fr)
- École nationale supérieure d'architecture de Nantes (ENSA Nantes) : [www.ensanantes.fr](http://www.ensanantes.fr)
- École nationale supérieure d'architecture de Normandie (ENSA Normandie) : [www.rouen.archi.fr](http://www.rouen.archi.fr)
- École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville (ENSA Paris-Belleville) : [www.paris-belleville.archi.fr](http://www.paris-belleville.archi.fr)
- École nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette (ENSAPLV) : [www.paris-lavillette.archi.fr](http://www.paris-lavillette.archi.fr)
- École nationale supérieure d'architecture Paris-Malaquais (ENSA Paris-Malaquais) : [www.paris-malaquais.archi.fr](http://www.paris-malaquais.archi.fr)
- École nationale supérieure d'architecture Paris-Val de Seine (ENSA Paris-Val de Seine) : [www.paris-valdeseine.archi.fr](http://www.paris-valdeseine.archi.fr)
- École nationale supérieure d'architecture de Saint-Étienne (ENSASE) : [www.st-etienne.archi.fr](http://www.st-etienne.archi.fr)
- École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg (ENSAS) : [www.strasbourg.archi.fr](http://www.strasbourg.archi.fr)
- École nationale supérieure d'architecture de Toulouse (ENSA Toulouse) : [www.toulouse.archi.fr](http://www.toulouse.archi.fr)
- École nationale supérieure d'architecture de Versailles (ENSA-V) : [www.versailles.archi.fr](http://www.versailles.archi.fr)

**2 autres établissements délivrent des diplômes reconnus comme équivalents aux diplômes d'architecte délivrés dans les ENSA (diplôme d'état et HMONP).**

- École spéciale d'architecture de Paris (ESA) : [www.esa-paris.fr](http://www.esa-paris.fr)
- Institut national des sciences appliquées de Strasbourg (INSA Strasbourg) : [www.insa-strasbourg.fr](http://www.insa-strasbourg.fr)



LE DOUBLE-COURSUS

## ARCHITECTE-INGÉNIEUR

**Certaines Écoles (Clermont-Ferrand, Lyon, Marne-La-Vallée, Marseille, Nantes, Paris-Belleville, Paris-La Villette et Toulouse) proposent un double-cursus architecte-ingénieur** en partenariat avec des Grandes Écoles d'ingénieurs pour l'obtention du diplôme d'architecte et du Titre d'ingénieur selon des parcours spécifiques. Les étudiants qui souhaitent suivre cette double formation doivent s'y engager dès la première année. Il est également nécessaire de faire preuve d'aptitudes scientifiques particulières et de suivre des enseignements complémentaires de mise à niveau dans l'École.

## LE DIPLÔME

## DE PAYSAGISTE

**La formation conduisant au Diplôme de Paysagiste (DPLG), conférant le grade de Master, est dispensée par les Écoles Nationales Supérieures d'Architecture et de Paysage (ENSAP) de Bordeaux et de Lille et par l'École Nationale Supérieure de Paysage de Versailles.**

Recrutés sur concours commun, ouvert aux titulaires d'un diplôme national de l'enseignement supérieur sanctionnant une formation de deux ans, les étudiants intègrent la formation pour un cursus de 4 ans avec un total de 2 630 heures encadrées : trois années de 800 heures et une dernière année pour le travail personnel de fin d'études, préparé au sein de séminaires thématiques (230 heures).

Le paysagiste DPLG peut intervenir dans des registres différents (études, conseil, assistance à la maîtrise d'ouvrage, conception et maîtrise d'œuvre, enseignement, recherche, etc.). Il peut exercer dans des cadres variés : paysagiste libéral, salarié d'agences privées, services de l'État et des collectivités territoriales, grandes entreprises nationales et internationales, établissements d'enseignement et de recherche...

BON À

# SAVOIR



- **Les frais d'inscription** dans une École nationale supérieure d'architecture étaient de 373 euros pour l'année 2020-2021 dans le 1<sup>er</sup> cycle de Licence et de 512 euros dans le 2<sup>e</sup> cycle de Master.
- **Le Diplôme d'État d'architecte** correspond à 10 semestres d'études après le baccalauréat constituant un cursus de 300 ECTS du système européen LMD.
- **L'entrée en 2<sup>e</sup> cycle** est possible après l'évaluation de la candidature par une commission d'équivalence propre à chaque École.
- **Un bon niveau en français** est indispensable pour suivre des études d'architecture en France, niveau B2 ou C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues.
- **L'exercice du métier d'architecte** pour la maîtrise d'oeuvre en son nom propre est réglementé avec une législation propre à chaque pays.



LE SITE DE CANDIDATURE EN LIGNE

[www.campusart.org](http://www.campusart.org)

- **CampusArt** est un réseau d'environ **160 Écoles** d'art et d'architecture et **Universités**, animé par Campus France, proposant plus de **600 formations en art, design, mode, architecture, ...** de niveau classes préparatoires, Licence, Master et Doctorat. Pour candidater (selon conditions), l'étudiant remplit un dossier accessible par l'ensemble des établissements du réseau et peut suivre l'évolution de son dossier en ligne, jusqu'à réception de son attestation d'admission.
- Pour être éligible à une candidature via CampusArt, l'étudiant doit :
  - justifier de 1, 2 ou 3 ans d'études supérieures en art ou en architecture (en dehors des demandes en classes préparatoires),
  - selon les formations, justifier d'un certain niveau de français,
  - présenter ses travaux en ligne (site internet personnel, blog, portfolio...) si besoin.



## LIENS UTILES

- Académie d'architecture : [www.aa.archi.fr](http://www.aa.archi.fr)
- Albums des jeunes architectes & paysagistes : [www.citedelarchitecture.fr/fr/ajap-2020](http://www.citedelarchitecture.fr/fr/ajap-2020)
- ArchiRèS, réseau de bibliothèques d'écoles d'architecture francophones : [www.archires.archi.fr](http://www.archires.archi.fr)
- Architecture et patrimoine, base de données (280 000 notices sur le patrimoine mobilier français dont 25 000 illustrées et 5 000 dossiers documentaires) : [www2.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine](http://www2.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine)
- Association nationale des architectes des bâtiments de France, ANABF : [www.anabf.org](http://www.anabf.org)
- CampusArt candidature en ligne aux écoles d'architecture : [www.campusart.org](http://www.campusart.org)
- Cité de l'architecture et du patrimoine : [www.citedelarchitecture.fr](http://www.citedelarchitecture.fr)
- Conseil National de l'Ordre des Architectes : [www.architectes.org](http://www.architectes.org)
- European France : [www.europeanfrance.org](http://www.europeanfrance.org)
- Fédération nationale des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement : [www.fncaue.com](http://www.fncaue.com)
- Les Grands ateliers de l'Isle d'Abeau : [www.lesgrandsateliers.org](http://www.lesgrandsateliers.org)
- La Médiathèque de l'architecture et du patrimoine : [www.mediathèque-patrimoine.culture.gouv.fr](http://www.mediathèque-patrimoine.culture.gouv.fr)
- Ministère de la Culture : [www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Architecture](http://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Architecture)
- Pavillon de l'Arsenal : [www.pavillon-arsenal.com](http://www.pavillon-arsenal.com)
- Réseau Activités et métiers de l'architecture et de l'urbanisme, RAMAU : [www.ramau.archi.fr](http://www.ramau.archi.fr)
- Techniques contemporaines utilisées dans les monuments historiques, TCMH : [www.tcmh.culture.gouv.fr](http://www.tcmh.culture.gouv.fr)
- Les Villes et les pays d'art et d'histoire : [www.vpah.culture.fr](http://www.vpah.culture.fr)

RETROUVEZ TOUTE LA COLLECTION  
DES FICHES DIPLOMES  
DANS L'ESPACE DOCUMENTAIRE  
SUR LE SITE DE CAMPUS FRANCE



Ressources documentaires

[www.campusfrance.org](http://www.campusfrance.org)

>Ressources documentaires >Offre de formation,  
Domaines d'études et de recherche  
>Fiches diplômes

